



COMMISSION GOUVERNANCE, Février 2019

SYNTHESE DES ECHANGES

Lieu : SMAVD, Mallemort

Date : 6 février 2019

Présents

Liste des présents en annexe

Liste de Diffusion

Liste de diffusion en annexe

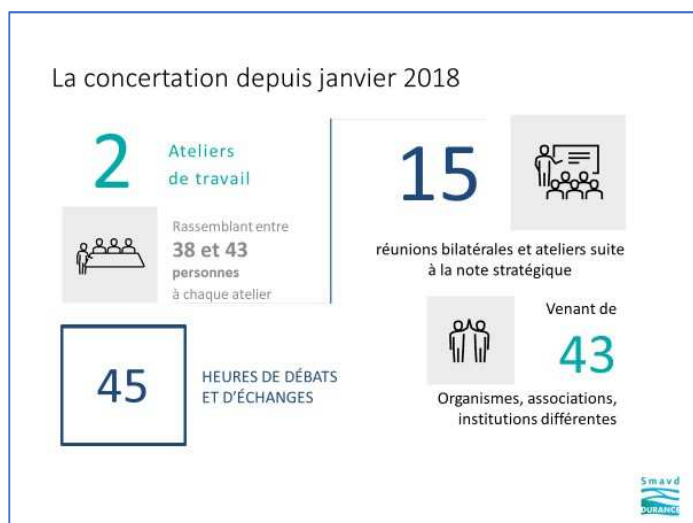
Objet de la réunion

- Bilan de la concertation
- Retour sur la Régie de l'EPTB : proposition d'un périmètre pour le SAGE Durance
- Débats et échanges

LES ELEMENTS PRESENTES : RETOUR SUR UNE ANNEE DE CONCERTATION

- **Bilan de la concertation mise en place**

Depuis plus d'une année, une concertation a été mise en place portée par la Commission Gouvernance de l'EPTB.



Deux ateliers ont été organisés en 2018, rassemblant à chaque fois une quarantaine de participants, qui ont planché pendant une demi-journée à une journée.

Avec 43 organismes, associations, institutions différentes représentées, cette concertation représente une mobilisation importante, avec une large représentativité des parties prenantes et des usagers.

- **Pourquoi un SAGE ?**

Les commissions de l'EPTB ont fait le constat d'un manque de lisibilité des multiples interventions sur le bassin versant. La réflexion sur le SAGE trouve son origine dans cette volonté d'améliorer la « gouvernance » - c'est-à-dire mettre en cohérence et coordonner les intervenants sur le bassin versant Durance-Verdon.

- **Des principes posés pour avancer dans la démarche**

Trois grands principes conducteurs de la démarche ont été posés :

- Avancer avec pragmatisme,
- Construire en proximité avec les acteurs
- S'appuyer sur un partage de connaissances comme socle.

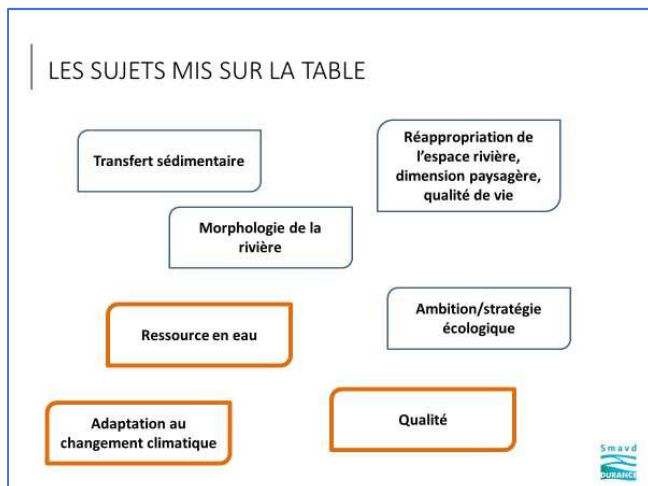
- **Un projet de SAGE qui doit avoir vocation à fédérer les acteurs et fixer un cap**

En premier lieu, unanimement, il a été mis en avant que la mise en place de règles n'est pas la priorité en début de processus. En revanche, l'ambition est plutôt de construire un projet de territoire autour d'une culture Durance, d'une « conscience Durance ». Ce projet dont les contours restent à définir doit avoir comme vocation de fédérer les nombreuses parties prenantes, structures gestionnaires de milieux aquatiques du bassin versant et ainsi fixer un cap, formuler des pistes communes sur des sujets structurants comme l'adaptation au changement climatique.

- **Les sujets sur la table**

L'enjeu autour de la ressource en eau a été mis en exergue comme un sujet de premier plan. Plus particulièrement, il a été mis en lumière la volonté de :

- Favoriser un partage et un accès plus équitable à la ressource en eau, entre usages et entre territoires,
- Mettre en place des mécanismes de solidarité sur le bassin versant : une solidarité de l'aval consommateur vers l'amont château d'eau, entre sous-bassin sécurisés et non sécurisés
- S'adapter aux effets du changement climatique et anticiper face à une ressource qui sera demain plus contrainte et des pénuries estivales certainement plus fréquentes, voire plus étalées dans les saisons
- Organiser le dialogue avec le bassin déversant sur les sujets aussi divers que les restitutions à Mallemort, les enjeux de qualité, le protocole de transferts des économies d'eau



D'autres sujets restent d'actualité : la qualité de l'eau, la morphologie, les confluences, la réappropriation de l'espace rivière et les enjeux de paysage et de cadre de vie, l'ambition écologique pour les milieux.

- Une structuration autour d'un « acteur Durance »

Deux options ont été proposées pour améliorer la gouvernance et mettre en place ce projet, au vu des chemins pris par les autres SAGE en France :

- L'objectif était soit de constituer une arène, une instance élargie, intégratrice, incluant bassin versant et bassin déversant dans le périmètre du SAGE, qui aurait pour fonction de faciliter la conciliation entre l'ensemble des parties prenantes et des usages,
- Soit de constituer un acteur Durance sur un périmètre bassin versant uniquement, acteur qui représente les intérêts et les enjeux du bassin versant et qui soit en capacité de porter un projet partagé et d'aller discuter politiquement et techniquement avec le bassin déversant.



Le besoin d'un acteur Durance avec une vision et un projet politique a été largement affirmé. Il vise à porter cette ambition de solidarité, d'eau de qualité, de préservation des milieux. Par ailleurs, il doit permettre de représenter les territoires ruraux, les territoires déficitaires et leur permettre de se structurer pour aller dialoguer avec le bassin déversant.

De surcroît, au vu des sujets mis sur la table comme celui du partage de la ressource, au vu du fonctionnement hydraulique et de la gestion « synchrone » par EDF de la chaîne hydro-électrique Durance-Verdon, le périmètre de travail ne peut qu'être le bassin versant. De même, les sujets du transit sédimentaire, des confluences, etc, ne peuvent que se traiter qu'à cette échelle-là, tout en respectant les prérogatives des élus et de leurs gestionnaires de milieux opérationnels à l'échelle locale, et des actions qu'ils portent.

- **Quel périmètre pour cet acteur Durance ?**

Au vu de ces éléments issus de la concertation, le bassin versant a été donc mis en avant comme l'échelle pertinente pour traiter de l'ensemble des sujets :

- Le scénario un SAGE uniquement sur l'axe a donc été exclu d'emblée,
- Le scénario très grand périmètre (incluant le bassin déversant) a été écarté du fait du choix orienté vers la volonté d'incarnation politique de la Durance et en subsidiarité avec l'AGORA.

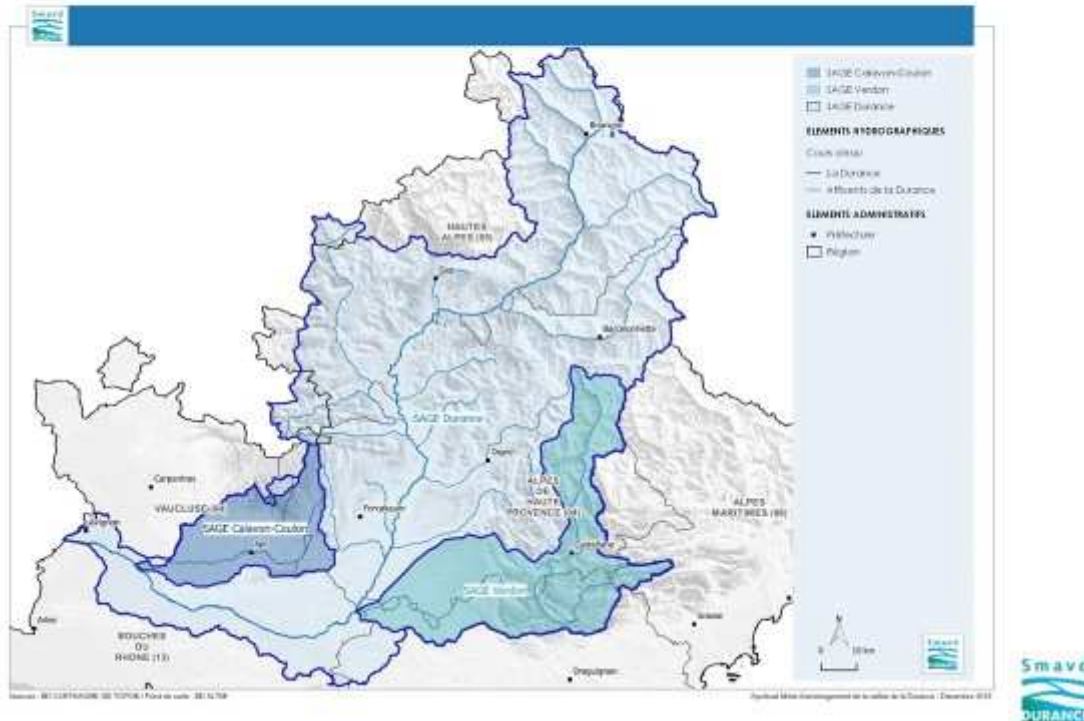
C'est pourquoi le scénario un BV incarné, en dialogue et en négociation avec le bassin déversant a été posé.

LES PRISES DE POSITION DES ELUS, RETOURS SUR LA REGIE DE L'EPTB

- **Un périmètre détourné pour être pragmatique**

Une fois cette échelle de travail bassin versant posée, des difficultés juridiques d'une part (deux SAGE ne peuvent se superposer) et politiques d'autre part (des gestionnaires de milieux portent déjà des actions sur le terrain) se sont posées. Pour dépasser ces écueils, la proposition de la Régie a été d'opter pour un périmètre SAGE Durance, détourné des SAGES Verdon et Calavon.

Le périmètre retenu: un SAGE Durance + un inter-SAGE (Calavon/Durance/Verdon)



En effet, les élus ont mis en avant leur **volonté pragmatique d'avancer** et ce, avec tous les acteurs du territoire. Il importe que le projet de SAGE Durance emporte l'adhésion d'un maximum d'acteurs du territoire.



La position des élus a été de prendre acte des difficultés juridiques et politiques de superposition de SAGE. Il a été acté de ne pas se lancer dans un SAGE expérimental mais de s'orienter plutôt vers un SAGE « du milieu » (périmètre du Bassin Versant sans le périmètre des SAGEs Verdon et Calavon) et ce, afin qu'un SAGE voie le jour dans un délai raisonnable.

- **La nécessité d'avoir une vision de bassin**

Les élus de la Régie ont par ailleurs réaffirmé **la nécessité d'avoir une vision de bassin**. En l'absence d'un SAGE qui engloberait tout le bassin, il importe de trouver des modes d'organisation entre les CLE, une inter-CLE. Ces modalités doivent être les moins lourdes possibles mais fonctionnelles et en cohérence avec ce besoin d'un acteur Durance qui est ressorti de la concertation.

- **Un SAGE qui doit s'atteler aux sujets de premier plan, notamment la ressource en eau**

Les élus ont noté la **forte prégnance aujourd'hui des sujets liés à la ressource en eau**. Sans être le seul, il s'agit pour eux d'un sujet de premier plan. Derrière le terme « ressources », ils évoquent les canaux, la nappe, la rivière mais ils font aussi référence à la qualité de l'eau et aux milieux. Pour les élus, il faut que le SAGE emporte une dimension liée à la biodiversité, qu'il fasse le lien avec les trames vertes et bleues et tienne compte des problématiques d'espèces envahissantes. Il devra s'atteler aussi à des sujets plus techniques liés au fonctionnement physique, sédimentologique des rivières, l'espace de bon fonctionnement.

- **Un SAGE qui sort des canons classiques, une « maille » pertinente à trouver**

Ensuite, le SAGE Durance aura la particularité d'être mis en place sur un très grand périmètre, à la différence des SAGE plus classiques en France. Il sort ainsi des canons habituels de ces démarches. Le projet doit prendre acte que de nombreux acteurs interviennent sur ce bassin et il doit se construire dans **le respect de la subsidiarité**. En effet, les élus ont rappelé que même sans SAGE, les acteurs des milieux aquatiques conduisent des projets, portent des actions. Ceux-ci ne souhaitent donc pas être mis sous tutelle.



Il faudra travailler à cette question de la subsidiarité, de la maille du SAGE, en s'adossant au principe d'autonomie des territoires. L'idée est que le SAGE apporte une plus-value et non pas rajouter des écueils supplémentaires dans des démarches de gestion qui sont déjà complexes.

Enfin, l'urgence d'agir face au changement climatique a été posée. S'il importe de travailler sur le moyen et le long terme, les élus ont rappelé la nécessité mais aussi leur volonté de se mettre en action sur le court terme.

SYNTHESE DES ECHANGES : LES POINTS SOULIGNES

- Le périmètre du SAGE est le fruit d'une concertation et d'une recherche de consensus pour dépasser les blocages opérationnels et politiques
- Le SAGE Durance doit être un SAGE « pour » et non « contre » les territoires, en appui aux projets et initiatives locales, il doit être une plus-value pour eux et apporter une vision cohérente des enjeux et des solutions
- Le SAGE n'est qu'un outil, le projet politique doit passer avant tout : le projet politique est premier et il s'adosse à une objectivation des situations et des enjeux.
- Les enjeux de la gestion de l'eau en grand, ressortis de la concertation, ont été mis à nouveau en exergue et devront être abordés.
- Le SAGE Durance, notamment du fait de son périmètre étendu et de la densité des gestionnaires présents, ne sera pas un SAGE classique.
- Un modèle « fédéral » est proposé pour résoudre la question de la subsidiarité.
- Les liens, les modes d'association et de collaboration sont à formaliser avec les deux SAGE existants.
- La place des bassins déversants doit s'inscrire dans un lien structurel, formalisé, organisé. Des positions différentes sur les modalités d'association des bassins déversants à la CLE ont été exprimées.
- Le rôle du SAGE a enfin été abordé : il pourra apporter une objectivation des sujets communs à plusieurs sous-bassins, permettre de formuler des solutions techniques mutualisées et faire émerger des capacités de maîtrise d'ouvrage, un ou des projets de territoire (au sens large du terme). S'il comporte une dimension de prospective et doit traiter les enjeux de long terme, le SAGE devra aussi apporter des réponses opérationnelles et pragmatiques.
- L'élaboration d'un SAGE est un sentier au long cours, mais des actions peuvent être mises en place avant son approbation proprement dite.

COMPTE-RENDU DES DEBATS

- **Le périmètre du SAGE est le fruit d'une concertation et d'une recherche de consensus pour dépasser les blocages opérationnels et politiques**

Les échanges ont permis de réaffirmer les principes de concertation : respect des idées qui ont émergé, nécessité d'une transparence et recherche de consensus. Pour faire face aux écueils juridiques et à la nécessaire subsidiarité, il a été rappelé que, à l'automne 2018, un périmètre consensuel a été recherché afin de garantir l'adhésion d'un maximum de parties prenantes.

Christian Doddoli : Il faut accepter le résultat de cette concertation. On s'est vu depuis l'automne avec les partenaires pour arriver à trouver une solution. [...] Un processus ouvert de concertation, ascendant, je mesure que c'est plus compliqué. Les positions et les visions sur ce territoire sont parfois différentes voire opposées. Dans l'idée de transparence, nous vous retranscrivons aujourd'hui les fruits [de ce processus] et ceci n'est pas la somme de tous les avis, mais une recherche de consensus, une voie qui agréé un maximum de partenaires. [...]

- **Le SAGE Durance doit être un SAGE « pour » et non « contre » les territoires, en appui aux projets et initiatives locales, il doit être une pluvale pour eux et apporter une vision cohérente des enjeux et des solutions**

Les échanges ont permis d'insister sur l'esprit du SAGE : un SAGE *pour* les territoires et non *contre* eux.

Gaëlle Berthaud : Le fait de dire qu'un SAGE, c'est un outil pour tout le monde. C'est une chance pour un territoire. [...]

Christian Doddoli : L'idée c'est de bâtir un SAGE « pour », sûrement pas « contre » [...].

Le SAGE pourrait être vu par les acteurs comme porteur de contraintes. Or le SAGE peut amener de la cohérence entre de multiples actions sur un territoire, il peut représenter une opportunité pour construire et afficher une stratégie commune. Des financeurs peuvent être sensibles à cette mise en cohérence.

Jacques Espitalier : Il ne faut pas que les acteurs des milieux y voient là des contraintes. Un SAGE qui offre une stratégie, c'est plus facile d'avoir des interventions homogènes sur un territoire. [...] Il ne faut pas que les acteurs du territoire, les porteurs de contrat de rivière voient le SAGE comme une contrainte mais au contraire comme une aide. C'est parfois difficile de mettre en œuvre des projets, des mesures, alors qu'avec une stratégie, c'est plus facile d'avoir une homogénéité sur un territoire.

- **Le SAGE n'est qu'un outil, le projet politique doit passer avant**

Pour le SMAVD, porteur du projet, le SAGE doit bien rester un outil, le projet politique est premier et il s'adosse à une objectivation des situations et des enjeux.

Christian Doddoli : un SAGE doit rester un outil, l'important c'est un projet politique avant tout, les notions d'ascendance, de concertation [sont importantes]. [...] Il doit avoir une objectivation des choses. Que le SAGE soit politique mais sur la base d'une objectivation.

Les partenaires institutionnels comme l'Agence de l'Eau se sont dit attentifs à la position des élus.

Gaëlle Berthaud : L'idée c'est qu'on puisse avoir les positions des élus. [...] c'est important qu'on entende ce que vous avez à dire vous élus.

- **Les enjeux de la gestion de l'eau en grand, ressortis de la concertation, sont mis à nouveau en exergue**

La pluvale pour un SAGE Durance de se saisir des enjeux de la ressource en eau sur le grand bassin versant a été rappelée. Cette volonté affichée est le fruit de la concertation. Bien que le SAGE soit proposé sur un périmètre détourné, il a été souligné la nécessité de ne pas laisser de côté un travail politique et technique à l'échelle du grand bassin. La réflexion sur un meilleur partage de la ressource aujourd'hui et à l'aune du changement climatique doit se faire à l'échelle du bassin versant dans son ensemble.

Noëlle Trinquier : on voit le besoin de travailler ensemble à l'échelle du grand bassin Durance, l'enjeu eau est au cœur des problématiques. Il y a urgence climatique, il serait irresponsable de ne pas se coordonner ensemble et ne pas converger vers un projet commun de territoire. Il me paraît impératif de s'appuyer sur

tous les projets de territoire, afficher une volonté politique commune, cela nous amène à des discussions, c'est bien mais il faut mieux nous connaître, mieux nous comprendre pour co-construire sur la durée. Un projet politique, c'est important, il nous faut définir le contenu, en planifiant cette construction. [...]

Noël Piton : [...] Alors j'entends bien que on ne peut pas superposer des SAGE. Je pense que ça ne pose pas de problèmes pour traiter des enjeux de la gestion de la ressource en eau d'avoir un SAGE comme vous le proposez, et il faudra se coordonner avec les dispositions qu'il y a dans les SAGE Calavon et Verdon. Je connais bien les deux SAGE, il n'y a aucun problème de mon point de vue que ce qui va sortir du SAGE Durance soit compatible avec ces deux SAGE là et que ça aille dans le sens de l'adaptation au changement climatique et du mieux-être des milieux aquatiques. Il faudra que ce SAGE soit compatible avec d'autres documents réglementaires qui existent sur les territoires déficitaires, les notifications préfectorales, qui sont bien plus impactantes que les SAGE existants. [...] C'est pour ça que je voulais souligner que, même avec un « SAGE du milieu », on ne peut pas ne pas réfléchir à un meilleur partage de la ressource pour s'adapter au changement climatique. On sera obligé avec une inter-CLE ou au sein de la CLE Durance de réfléchir au futur partage de la ressource, aux compromis [à faire] sur l'ensemble du bassin versant de la Durance. On ne pourra pas dire aux gens de la Crau, de la Moyenne Durance « on va s'organiser à être plus solidaire, à faire des travaux pour partager, en enlevant le Verdon et le Calavon », ce n'est pas possible. Donc il faudra que les discussions sur le partage de la ressource soient globales à l'échelle du bassin versant. Et qu'il associe bien sûr les bassins déversants.

- **Le SAGE Durance ne sera pas un SAGE classique**

Tout d'abord, il a été rappelé que le SAGE Durance se fera sur un périmètre vaste. **Au vu du périmètre étendu et de la densité des gestionnaires de milieux aquatiques existants, il a été mis en avant que le SAGE doit trouver sa place dans le paysage institutionnel mais aussi dans les dispositifs réglementaires existants.**

La nécessaire compatibilité avec les notifications préfectorales des territoires déficitaires a été rappelée (cf supra). EDF a apporté également la nécessité d'articulation avec les CLI, Commissions Locales d'Information.

Ariane Beauvillain : il faudra aussi qu'il y ait une articulation avec les CLI, commissions locales d'information sur les concessions hydrauliques (loi TEPCV), double articulation à penser.

Des questionnements ont émergé quant à la portée juridique et réglementaire du SAGE, et en particulier les contraintes qu'un SAGE apportera en matière d'aménagement du territoire.

Alexandre Varcin : on avance sur le périmètre notamment, j'ai beaucoup apprécié l'idée de projet politique que doit porter le SAGE et je m'interroge toujours sur la portée juridique du SAGE. Quelle est sa portée juridique ? je connais la loi nationale, je connais le règlement, des décrets, des arrêtés mais je ne sais pas dans quel cadre se situe le SAGE et ce qu'il va permettre et interdire. Or le SAGE aura beaucoup d'influence, notamment en matière d'urbanisme. Il faudra être extrêmement précis. [...] on parle en droit d'un corps de doctrine. C'est très intéressant en droit un corps de doctrine. On peut y faire référence mais ça ne dit pas quelle décision on doit prendre. Qu'est-ce que le SAGE pourra remettre en question ? je me demande si on ne va pas se livrer de bonnes batailles de droit dans les années qui viennent.

D'autre part, l'atypicité du SAGE Durance tient également à son échelle d'intervention, sa « maille » qui n'est pas celle d'un SAGE classique. En effet, les SAGE sont habituellement déployés sur des bassins versants plus petits. En Durance, au vu des enjeux, qu'il s'agisse de la morphologie de la rivière, de la gestion de la ressource en eau en grandes masses, le SAGE Durance pourrait s'orienter dans un premier temps vers un document avec une partie prospective, avec une maille « macro », avec quelques grandes orientations stratégiques et des adaptations selon les sous-territoires.

Marie-Françoise Bazerque : Dans un SAGE, il y a plusieurs documents, des documents plutôt de prospective et des documents avec des orientations. Il faut mettre des objectifs qui vont pouvoir s'appliquer sur l'ensemble du territoire du SAGE. Alors sur un très grand territoire, un très grand périmètre, on ne va pas pouvoir aller sur du micro-détail, ce ne sera pas possible. Donc ça peut être les différentes orientations et ce territoire n'est pas homogène, ce qui peut être pertinent sur la Haute Durance ne soit pas pertinent sur la Crau. Donc il peut y avoir une adaptation qui rentrera dans l'objectif global qu'on se sera donné sur le bassin versant. Il y a aussi déjà des choses qui se font sur un territoire, donc il faut faciliter la prise en compte de ce qui se fait déjà. [...]

En effet, l'autre particularité du bassin versant de la Durance est la densité des acteurs présents, en particulier deux territoires de SAGE et de nombreux syndicats de rivières qui interviennent sur les affluents dont le SAGE Durance doit tenir compte.

Didier Perello : Au fur et à mesure que le temps passe je deviens de plus en plus confiant. On pourra bientôt enlever le point d'interrogation avec le périmètre. Ce périmètre est une question très importante pour nous. C'est bien un projet politique pour le territoire et projet politique ça ne doit pas faire peur. Sur un territoire aussi vaste soit-il, on doit avoir envie de construire sans déconstruire, de construire en respectant.

L'enjeu du SAGE sera de travailler avec ces acteurs, en respect du principe de subsidiarité.

- **Résoudre la question de la subsidiarité par un modèle « fédéral »**

Afin de répondre au principe de subsidiarité, l'analogie avec un modèle de type « fédéral » a été avancé afin de s'appuyer sur la spécificité des sous-bassins.

Gilles Brière : je pense que le SAGE de la Durance, il fonctionnera d'autant mieux sur le modèle d'un « SAGE fédéral » plutôt que d'un « Etat central ». Et dans cette mesure, plus les territoires seront organisés, plus ils seront à même de définir et de représenter leurs spécificités au sein du SAGE de la Durance [...]. Le Buëch et l'Asse ont leurs spécificités. Si ces territoires sont organisés, ils seront représentés et ils seront constitutifs du SAGE de la Durance c'est une richesse, disons-le une fois pour toute.

Pour les territoires où il y a des syndicats de gestion, leurs représentants ont rappelé que le SAGE ne doit pas retirer les avis et la capacité de décision à ces structures. Les syndicats de rivière ont une bonne connaissance des problèmes locaux et des situations locales de la ressource en eau et des rivières.

Jacques Francou : [...] Nous côté Buëch, on est d'accord avec le fait qu'il y ait une gestion qui se fasse sur l'ensemble du territoire et qu'il y ait une cohérence de gestion. Qu'elle puisse ensuite se calquer ou s'adapter sur les deux SAGE existants pour qu'un jour il n'y ait plus qu'un grand SAGE. Mais il ne faut pas que le SAGE retire l'avis aux entités qui gèrent les problèmes de l'eau et je pense en cela aux syndicats de rivière, qu'ils

continuent à exister, d'abord ils ont une connaissance profonde sur le secteur et ils ne peuvent qu'apporter qu'un plus.

- **Les liens, les modes d'association et de collaboration sont à formaliser avec les deux SAGE existants.**

La définition d'un périmètre de SAGE pour la Durance sans le Verdon et le Calavon nécessite pour autant de formaliser les liens et les collaborations avec ces deux territoires de SAGE. Pour l'Etat, il importera pour le dépôt de périmètre de définir les modes d'association et de collaboration avec les SAGE Verdon et Calavon.

Marie-Françoise Bazerque : Et avec un « SAGE du milieu », il ne faut pas ignorer ce qui se fait sur le SAGE Calavon et le SAGE Verdon, il faut trouver et définir des modes d'association. Et peut-être dans 10 ans, il y aura un grand SAGE sur la Durance, on ne sait pas. Mais il faut y aller progressivement.

Ariane Beauvillain : je voulais rappeler que EDF en étant concessionnaire des concessions hydrauliques sur la Durance et le Verdon, on est gestionnaire des eaux de surface sur le bassin versant et on a comme souhait que le SAGE quelque soit sa forme ait un dialogue nourri avec les autres instances, le SAGE Verdon, le SAGE Calavon mais aussi Berre. Je crois que dans les enjeux de la ressource en eau, notamment de changement climatique, de besoins en flexibilité énergétique de protéger ce patrimoine qui est une richesse pour ce territoire, un patrimoine industriel qui servira l'enjeu énergétique de demain. Pour nous, que ce soit un grand SAGE ou un SAGE articulé avec les autres SAGE existants nous semble tout à fait opportun à partir du moment où c'est légitime aux yeux des acteurs locaux, c'est tout à fait important [...].

Le SAGE du Calavon, à travers le président de la CLE, propose une séance de présentation du contenu des SAGE existants afin de faire converger les trois démarches.

Didier Perello – CLE du Calavon : Quelques réponses portées par la CLE du Calavon : Est-ce qu'il faut construire un SAGE sur la Durance, oui ; est-ce qu'il faut garder les SAGE existants, oui et en regrettant peut-être qu'il n'y en ait que deux aujourd'hui, les questionnements auraient été différents s'il y en avait eu d'autres. On devrait avoir un discours plus positif que de parler le SAGE du milieu, on devrait dire que les deux SAGE existent, on travaille et on s'appuie sur eux, on pourrait avoir une présentation des deux SAGE existants et montrer qu'ils ne sont pas similaires, qu'il y a une portée réglementaire, que parfois la réglementation qu'on a pu décider à une époque ne s'applique pas et qu'il faut faire des révisions. Donc voilà, une présentation des SAGE existants. Je suis confiant, l'esprit Durance il émerge, il est là.

- **La place des bassins déversants : prévoir un lien structurel, formalisé, organisé ; des positions différentes sur les modalités d'association des bassins déversants à la CLE**

La place des bassins déversants a été remise en avant. La dépendance des territoires desservis par l'eau de la Durance a été rappelée. De ce fait, un lien doit être organisé entre le SAGE et ces territoires desservis.

Jean-Louis Plazy : les bassins déversants n'ont pas d'utilité à être politiquement dans le SAGE lui-même mais prévoir un lien structurel avec la Crau, la métropole Aix Marseille et le Var, parce que tous ces territoires ont du point de vue de leur économie une forte dépendance avec l'eau de la Durance. Notamment la Crau. Toute l'irrigation faite par les canaux sert à donner la vie à tout ce territoire.

Tous s'accordent pour créer un organe de dialogue et de concertation formalisé entre le SAGE Durance et les opérateurs prélevant de l'eau ainsi que les syndicats existants (le SYMCRAU en ce qui concerne la Crau). Mais selon les parties prenantes, le lien entre le SAGE Durance et les territoires desservis doit avoir une portée plus ou moins importante : être un organe de concertation pour les uns, avoir une vocation de co-décision pour d'autres, mais aussi assurer une solidarité financière avec les aménagements servant aux transferts.

Jean-Louis Plazy : Donc sans faire partie du SAGE lui-même [de son périmètre] il faut qu'on invente un lien structurel avec le bassin déversant, un outil de dialogue qui permette de le faire. Il y a des entités dans ces bassins déversants me semblent être représentatives des usages de l'eau : pour la Crau on a les deux opérateurs qui prélèvent le plus d'eau en Durance : l'œuvre Générale de Craponne (26m³/sec) et l'œuvre générale des Alpines (15m³/sec), soit 41 m³/sec en plein été. Ça représente un volume 500 à 600 millions de m³ par an, donc c'est important. Et à travers là, les canaux là alimentent la nappe de Crau protégée et gérée par le SYMCRAU, donc je verrais mal que ces acteurs là ne soient pas associés à travers un organe de dialogue de concertation, voire de co-décision sur certains points, notamment sur la répartition de la ressource et sur l'accroissement... sur le confortement de la ressource et c'est là qu'il peut avoir des solidarités et faire quelque chose au niveau financier. Ces structures de dialogue ne doivent pas être informelles, elles doivent être formalisées dans le projet de SAGE.

Céline Tramontin : je souligne que pour nous, côté bassins déversants, il faudra institutionnaliser le travail de collaboration entre ces deux structures. La CLE est faite pour ça, il y aura des commissions au niveau des usages et il serait intéressant que la Crau soit représentée à ce niveau là.

Pascal Auzier : Je retenais quelque chose par rapport à nos structures du bassin déversant. Il va nécessairement ressortir de ce SAGE quelque chose de contraignant et nécessairement structurant pour nos structures. Très clairement, on ne peut pas faire partie du périmètre géographique du SAGE et on apparaît très clairement comme « interface » de ce SAGE. Or il me paraît urgent de définir qu'est-ce que cette interface, quel poids peut avoir ce canal, est-ce qu'on est simplement consulté ou peut-on avoir voix à une prise de décision, on a besoin de savoir comment on sera entendu dans ces démarches.

A ce sujet, la place que pourrait jouer l'AGORA a également été mise en exergue.

Eliane Bareille : j'ai entendu des choses qui me font plaisir : la sagesse, la voie des territoires, le pragmatisme, par nature je fais confiance aux hommes et je crois qu'on va trouver des solutions. Je crois qu'on arrive à un périmètre cohérent et la voie des territoires. Je rappelle que la Région et l'AGORA a vocation à réunir les CLE, donc on proposera une instance pour réunir toutes les CLE du territoire régional, pour justement avoir cette vision un peu globale que nous souhaitons tous. J'ai bien compris que nous nous tournons vers les territoires du bassin déversant, qu'il faudra mettre des liens avec les bassins déversants, je vous rappelle que ça existe déjà, le SMAVD, le SYMCRAU, le Verdon font partie de l'AGORA, il faudra donc que ce travail de partage se fasse au travers de cette instance qui elle a une vocation régionale. Aujourd'hui on est aux prémisses, mais je voulais vous apporter cet éclairage là et j'espère qu'on va travailler avec un partenariat affiché avec le Calavon, le Verdon et les bassins déversants. Pour la Région, le parlement de l'Eau c'est l'AGORA, la Région a une mission d'animation de l'eau et il ne faut pas oublier cette instance et l'utiliser justement.

Le mode d'association des bassins déversants devra répondre au principe de pragmatique, visant à trouver un fonctionnement efficace, tout en s'adaptant là encore à la particularité du contexte durancien.

Marie-Françoise Bazerque : il faudra être inventif, il faut trouver le mode d'association le plus pertinent sans se mettre en difficulté sur le plan règlementaire. De même que ce que l'on met dans le SAGE, on peut faire des adaptations sur le sujet.

- **Le SAGE pourra apporter une objectivation des sujets communs à plusieurs sous-bassins, permettre de formuler des solutions techniques mutualisées et faire émerger un ou des projets de territoire**

Le rôle du SAGE a enfin été abordé.

D'une part, l'une des particularités de la démarche de SAGE est que de nombreuses études et connaissances déjà disponibles sur la Durance. Alors qu'au cours d'autres démarches similaires, la phase de diagnostic peut représenter un temps conséquent, l'enjeu sera plutôt de rassembler, recouper et partager les diagnostics existants et aller vers des orientations stratégiques.

Pierre Aplincourt : pour rappeler que sur ce territoire, on a l'avantage et la chance de disposer d'un territoire sur lequel il se passe beaucoup de choses depuis longtemps, une richesse des milieux aquatiques. La démarche qui est affichée pour élaborer un diagnostic partagé, les données on les a sur le bassin de la Durance il importe de co-construire un diagnostic partagé et ça va faire apparaître des enjeux locaux, sur les sous-bassins versants, on n'est pas partout par exemple sur les mêmes niveaux de sécheresse. Donc en s'appuyant sur les gestionnaires de milieux aquatiques, on va faire apparaître aussi les enjeux plus globaux. [...]

L'Etat recommande de ne pas conduire un diagnostic trop exhaustif, mais plutôt de trouver des convergences entre acteurs dans les orientations stratégiques.

Marie-Françoise Bazerque : [...] C'est un peu le défaut dans les SAGE, c'est de passer trop de temps dans l'état initial, il faut aller à l'essentiel et avoir les enjeux. On ne va pas rentrer dans du micro-détail et prendre plutôt un nombre restreint d'orientations, 5 ou 6 orientations sur lesquelles on va travailler plus fin. Et que chacun sur ces quelques dispositions s'y retrouve. [...]

La représentante de la DREAL rappelle qu'il est attendu d'un SAGE la définition d'un nombre restreint d'orientations afin que celles-ci soient vraiment stratégiques.

Marie-Françoise Bazerque : Le SAGE vous n'allez pas mettre des choses aux petits oignons, mais vous allez poser des enjeux globaux et ensuite, c'est chaque syndicat qui va ensuite mettre en œuvre sur le territoire. [...] Ne pas faire des documents trop gros, des documents ramassés, des documents politiques pour ensuite avancer quelques orientations, non pas 80 orientations, après il faut les suivre ces orientations. [...] Avoir un cap de ce qui va se passer, les financements viendront plus facilement. L'écueil c'est quelque chose de très grand, mais ensuite il faut mettre quelques grandes orientations avec du fonds. [...] Les nappes, il faut les préserver et que les aménagements ne viennent pas polluer ces nappes. [...]

D'autre part, il a été souligné que la pluvalue d'un futur SAGE Durance sera d'amener à une objectivation des sujets qui concernent plusieurs territoires, comme les retenues collinaires par exemple. Certains représentants de gestionnaires de milieux mentionnent la dynamique que pourrait lancer le SAGE : apporter une objectivation des impacts qui concernent plusieurs bassins versants, apporter des solutions techniques mutualisées, faire émerger des capacités de maîtrise d'ouvrage.

Jacques Francou : La question que je me pose c'est « à quoi sert un SAGE ? », est-ce que cela va pouvoir servir à débloquer des situations dans le Buëch et que ça va être pratique pour aider à la réalisation de retenues collinaires ? nous rencontrons des problèmes pour débloquer des projets. Pour que les ASA soient porteuses de projets, il faut qu'elles se regroupent. Les ASA peuvent avoir des conceptions particulières et des moyens différents. [...] Il faut des solutions techniques mais il faut aussi des porteurs de projets. [...] est-ce qu'on pourra apporter des solutions basiques, techniques pour faire face aux problèmes d'eau ? Pour qu'on puisse capter un peu d'eau, nous qui dans notre grande générosité laissons passer l'eau vers le sud, pour que le sud puisse se développer, sans qu'il n'y ait jamais de retour vers le haut, voilà, est-ce que le SAGE va apporter des solutions à des problèmes techniques, c'est une question que je voulais poser.

Partant d'une objectivation de ces sujets et des solutions techniques possibles, la CLE pourrait faire émerger des projets de territoire. Pour certains, le SAGE Durance pourrait permettre de coordonner des actions, pour permettre de dégager des financements.

Gaëtan Guichard : je voudrais insister sur le pragmatisme et l'urgence climatique. On va avoir l'objectivation à travers l'état des lieux [du SAGE] et on va commencer à le sentir, on va le sentir dans 20 ans et 20 ans, c'est maintenant ! nous en tant qu'opérationnel, on le sait c'est dans 10 ans pour être en capacité de faire sortir un projet. Si on se projette, 10 ans pour sortir un projet, 5 à 7 ans pour rédiger le SAGE, le temps de trouver des financements, ça ne rentre pas dans les cases de temps. Est-ce qu'on ne peut pas lancer en parallèle du SAGE grâce à l'EPTB des brainstormings pour essayer de trouver des solutions techniques d'une part, et d'autre part, parce que la réponse qui nous est opposé c'est un problème de financements. En l'état, si on maintient nos aménagements, on n'arrivera pas à faire face à ce qui nous attend. Donc il va falloir trouver des moyens financiers. Et c'est là que le projet politique peut jouer son rôle. Il va falloir aussi faire des propositions là-dessus, où on va trouver des enveloppes et où on va prendre l'argent. Le temps est là, on a déjà commencé et [il faut] lancer déjà des scénarios d'investissement. [...] le problème, ce sont plutôt les financements !

Pour l'Agence de l'Eau, le SAGE ne va pas apporter des solutions ingénieriales mais il permettrait d'identifier à quelle échelle des projets de retenues collinaires pourraient être portés, de trouver une maîtrise d'ouvrage adaptée.

Gaëlle Berthaud : dans les SAGE classiques, on met en place des PGRE mais ça ne répond pas complètement à la question, qui est celle aussi de la maîtrise d'ouvrage. Sur la détermination des projets et à la bonne échelle, ça peut relever du SAGE pour qu'il n'y ait pas de projets concurrentiels. Sur l'incapacité de maîtrise d'ouvrage, ça a été discuté, notamment dans l'étude PROHYDRA de la Région, on participe largement à cette étude et il y a vraiment la question du portage technique des projets dans notre région. Dans des démarches et études portées par la Chambre, cette question ressortait. Je ne crois pas que le SAGE va apporter la réponse de l'ingénierie.

Pour la déléguée régionale de l'Agence de l'Eau, les financements relèvent plutôt d'une attribution régionale via le PDRR, le Plan de Développement Rural Régional.

Gaëlle Berthaud : il faut qu'on détermine, c'est qu'est-ce qui relève du SAGE et qu'est-ce qui n'en relève pas. Côté financements : ça ne relève pas seulement du SAGE car c'est une question régionale. Il y a le sujet aussi de l'AGORA et du PDRR, la question d'après, c'est celui des redevances. Donc ne confondons pas toutes les instances, on va s'y perdre sinon. Plutôt que de résoudre et d'apporter des réponses, on va s'engluer dans autre chose. Par contre, ces thématiques de financements et de redevances peuvent être reprises par l'AGORA. [...]

Eliane Bareille : en effet, ici nous avons les territoires et les territoires ont eu la parole. Et c'est pourquoi les débats sont riches. Donc en effet, il faut que l'AGORA s'empare de ce sujet. On verra ensuite les propositions du SAGE, les demandes précises qui émanent des territoires et on verra ce que la Région pourra financer ou pas.

Enfin, plusieurs intervenants ont souligné que le SAGE devra aussi apporter des réponses opérationnelles et pragmatiques.

Christian Doddoli : Les acteurs sont en attente de solutions à des problèmes, on est là pour régler des problèmes, pas pour en créer d'autres.

Franck San Filippo : On est face à de gros enjeux, on a parlé de la problématique de la ressource en eau, tant quantitatif que de qualitatif, de forts enjeux en matière de biodiversité, on est sur un territoire très large, donc si on souhaite avancer sur des démarches de fonds, il faut mettre en place des démarches pragmatiques et opérationnelles. [...] c'est un SAGE qui n'est pas classique, il ne doit pas amener de nouveaux problèmes, mais il doit consolider ce qui est mis en place, il doit s'articuler à ce qui existe déjà de manière à régler des problèmes et ne pas en rajouter.

Ariane Beauvillain : Je suis aussi sensible à un outil pragmatique, ce n'est pas le moindre d'effort qu'il va falloir faire, les enjeux nous poussent à la définition d'un message politique, décliné ensuite en outil pragmatique, en mesures concrètes qu'on est d'accord pour mettre en place ensemble.

La pluvale du futur SAGE Durance pourra également mettre en perspective des enjeux de long terme, comme celui du changement climatique souvent mis en exergue dans les échanges.

Pierre Aplincourt: s'appuyer sur la méthodologie SAGE, ça permet d'avancer. Je crois que dans la méthodologie SAGE, on a la possibilité de sortir 4 ou 5 cartes. Et notamment celle des enjeux locaux et généraux. Ce sont aussi une mise en perspective des intérêts de court, moyen et long terme. L'intérêt du SAGE c'est aussi de poser des enjeux de long terme. [...] Travailler sur le devenir des territoires.

- **L'élaboration d'un SAGE : un sentier au long cours, mais des actions peuvent être mises en place avant**

Le délai de mise en place d'un SAGE (en moyenne 9 ans en France actuellement) a été soulevé. Au vu de l'urgence de certains sujets, en particulier celui du changement climatique, des jalons pourront être posés avant que le SAGE ne soit approuvé. En témoigne l'expérience du Verdon qui a mis 10 années pour voir le

jour et être approuvé mais qui a mis en place des mesures sur les débits réservés, avant l'approbation complète.

Marie-Françoise Bazerque : ce n'est pas tant qu'on fait le SAGE, on pose le crayon par ailleurs et on ne fait plus rien, non !

Jacques Espitalier : On peut anticiper des mesures sur une territoire avant même que le SAGE soit approuvé si tout le monde autour de la table est d'accord. Dans le Verdon, on a mis en place des mesures sur le débit réservé avant même l'adoption du SAGE. [...] il faudra 10 ans de travaux sur la Durance vue la complexité. Un SAGE, c'est juste la volonté des acteurs du territoire. [...] Elaborons un SAGE sur un territoire qui n'en est pas pourvu, si dans 10 ans tous les paramètres viennent se connecter, et puis la législation, les hommes, la confiance, etc, on aura peut-être un seul SAGE sur le grand BV.

SUITES DE LA COMMISSION GOUVERNANCE

Les suites de la démarche ont été énoncées par le président de la Commission.

Jacques Espitalier : la prochaine étape du SAGE Durance sera certainement la constitution de la CLE, ça prendra du temps. Ensuite comment on va associer les interfaces ? je pense que ces interfaces doivent être membres de la CLE. Après quel mandat ils disposeront donné par leur constituant, il reste des questions. Un équilibre à construire au regard du nombre de participants de la CLE, il faut être pragmatique pour pouvoir fonctionner. A déterminer la clé de répartition et le volume pour fonctionner.

La préfiguration de la CLE sera la prochaine démarche afin d'être intégrée au dossier de périmètre.

ANNEXE : LISTE DE DIFFUSION DE LA COMMISSION GOUVERNANCE

Parc Naturel Régional (PNR) du Queyras	Alain	BLANC	Elu, délégué d'Arvieux
Parc Naturel Régional (PNR) du Queyras	Bérengère	CHARNAY	Service Eau et Risques naturels
Syndicat Mixte d'Aménagement et de Développement de Serre-Ponçon (SMADESEP)	Victor	BERENGUEL	Président
Syndicat Mixte d'Aménagement et de Développement de Serre-Ponçon (SMADESEP)	Christophe	PIANA	Directeur
Syndicat Mixte d'Aménagement et de Développement de Serre-Ponçon (SMADESEP)	Christophe	RAPUC	en charge de l'observatoire
Communauté de Communes Ubaye Serre-Ponçon	Sophie	VAGINAY	Présidente
Communauté de Communes Ubaye Serre-Ponçon	Ronan	MARIE	chargé de mission
Syndicat Mixte de Gestion Intercommunautaire du Buëch et de ses Affluents (SMIGIBA)	Jacques	FRANCOU	Président
Syndicat Mixte de Gestion Intercommunautaire du Buëch et de ses Affluents (SMIGIBA)	Carolyne	VASSAS	Directrice
Syndicat Mixte d'Aménagement de la Bléone (SMAB)	Alexandre	VARCIN	Président
Syndicat Mixte d'Aménagement de la Bléone (SMAB)	Caroline	SAVOYAT	Directrice
Syndicat Mixte de Défense des Berges de l'Asse (SMDBA)	Gilles	PAUL	Président
Syndicat Mixte de Défense des Berges de l'Asse (SMDBA)	Amandine	ALONZO	Directrice
Parc Naturel Régional (PNR) du Verdon	Jacques	ESPITALIER	Président de la CLE Verdon
Parc Naturel Régional (PNR) du Verdon	Corinne	GUIN	Service Eau, animatrice SAGE Verdon
Parc Naturel Régional (PNR) du Luberon	Noëlle	TRINQUIER	Elue, référente PNR Lubéron
Parc Naturel Régional (PNR) du Luberon	Didier	PERELLO	Président CLE Calavon
Parc Naturel Régional (PNR) du Luberon	Cédric	PROUST	Chargé de mission Eau, animateur SAGE Calavon
Parc Naturel Régional (PNR) du Luberon	Marjorie	GRIMALDI	Chargée de mission
Contrat de gestion du Largue et de la Laye	Gérard	CHAUPIN	Président
Syndicat Intercommunal de Rivière du Calavon-Coulon (SIRCC)	Christelle	ROLLAND	Directrice
Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'entretien du bassin de l'Eze (SIAE)	Julien	DALMAS	Directeur des Services Techniques
Syndicat Mixte de la nappe de la Crau (SYMCRAU)	Céline	TRAMONTIN	Présidente
Syndicat Mixte de la nappe de la Crau (SYMCRAU)	Charlotte	ALCAZAR	Directrice
GIPREB	Raphael	GRISEL	Directeur

Région SUD	Eliane	BAREILLE	Vice-Présidente de la Région
Région SUD	Géraldine	POLLET	Directrice Agriculture, Eau et Forêt
Région SUD	Béatrice	MAYEN	Chef du service Eau et Risques Naturels
Région SUD	Christel	FRANCART	Mission d'animation - SOURCE - AGORA
Région SUD	Olivier	NALBONE	Chargé de mission Biodiversité Aquatique - Axe Durance
Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence	Patrick	MATHIEU	Direction du développement, de l'environnement, de l'eau
Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence	Jean-Maurice	VALET	Eau, énergie
Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône	Claudine	TREZZY	
Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône	Eric	SCHEMOUL	Direction de l'agriculture
Conseil Départemental du Vaucluse	Gilles	BRIERE	
Conseil Départemental des Hautes Alpes	Isabelle	CHOUQUET	Directrice service risques naturels et eau
Conseil Départemental du Var	François	CAVALLIER	Vice-président
Conseil Départemental du Var	Anne	THEVENOT	Responsable Service "Ingénierie aux territoires"
Association des Maires de France	Jean-Michel	ARNAUD	
Durance Luberon Verdon Agglomération	Gilles	MEGIS	Vice-Président délégué à la ruralité
Provence Alpes Agglomération	Denis	BOUDIN	Directeur Général des Services
Communauté d'agglomération du Grand Avignon	Jérôme	GELLY	Directeur des Services Techniques
Ville d'Avignon	Jean-Marc	BLUY	Adjoint au Maire
Métropole Aix Marseille Provence	Zora	DJELLALI	
Métropole Aix Marseille Provence	Corine	PINA	DGA Stratégie Environnementale, Service Transition Energétique
Métropole Aix Marseille Provence	Coralie	HUMBERT	Chargée de mission adaptation aux changements climatiques
Métropole Aix Marseille Provence	Sophie	BARDES	Chargée d'études, Direction Eau, Assainissement, Pluvial
Métropole Aix Marseille Provence	Stéphane	MARCIE	Directeur métropolitain de la mer, du littoral, des ports et de l'énergie
Métropole Aix Marseille Provence	Jean-Marc	MERTZ	DGA métropole eau et assainissement
Métropole Aix Marseille Provence	Jean-Yves	GIVARCH	Directeur de l'eau et l'assainissement à la CT1

Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée (TPM)	Slim	Missoum	DG Assainissement
Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée (TPM)	Guirec	Queffeuou	Chargé de mission contrat de baie
Communauté d'Agglomération Luberon Mont de Vaucluse (LMV)	Eddy	IACONA	Directeur Général des Services
Communauté Territoriales Sud Luberon (COTELUB)	Jean-Louis	ROBERT	Maire de Villelaure
Communauté d'Agglomération Gap Tallard Durance	Jean-Bernard	GABET-FOURNIER	Directeur Général des Services
Société du Canal de Provence	Vincent	KULESZA	Délégué Territorial, Direction Stratégie et Développement
Société du Canal de Provence	Franck	SANFILIPPO	Direction Stratégie et Développement
EDF	Ariane	BEAUVILLAIN	
EDF	Catherine	Le NORMANT	
Commission Exécutive de la Durance (CED)	Jérôme	HORS	
Commission Exécutive de la Durance (CED)	Jérôme	GRANGIER	
SEM - Canal de Marseille	Jean-Michel	REYNES	Directeur du canal de Marseille
FDSIC des Alpes de Haute Provence			
FDSIGE des Hautes Alpes	Gilbert	TAVAN	
FDSH 13 - Fédération Départementale des structures hydrauliques	Julie	LEBEAU	
Association des arrosants de la Crau - Union Boisgeslin Craponne	Jean-Louis	PLAZY	Président
Association des arrosants de la Crau	Gaëtan	GUICHARD	Directeur
ASA Canal de Manosque	Romain	BOULET	Directeur
ASA Canal de Manosque	Cécile	CHAPUIS	
ASA Canal de Gap	Vincent	DE TRUCHIS	Directeur
canal St JULIEN	Hervé	ROULLIN	Directeur
canal St JULIEN	Sophie	EYDOUX	chargée de mission
Canal de l'Isle	Pascal	AUZIER	chargé du contrat de canal
SICAS	Ophélie	PRATX	chargée de mission irrigation

Comité du foin de Crau	Didier	TRONC	
Chambre régionale d'agriculture	Noël	PITON	
chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône	Claude	BAURY	
chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône	Christelle	MACE	
chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône	Lauriane	MOREL	conseillère en gestion de l'eau
chambre d'agriculture du Vaucluse	Mireille	BRUN	
chambre d'agriculture des Alpes de Haute Provence	Noël	PITON	
chambre d'agriculture des Hautes Alpes			
Syndicat des activités nautiques de Serre Ponçon	Philippe	CATELAIN	
CEN PACA	Marc	MAURY	Directeur
FNE PACA	Edmond	DUVIVIER	
FNE PACA	Pierre	APLINCOURT	
Association Régionale des Fédérations de Pêche (ARFPPMA PACA)	Delphine	RUIZ	
Union Régionale des CPIE	Roland	ROUX	Président
Union Régionale des CPIE	Alexandra	SAPIN	Chargée de mission
CEA Cadarache	Jacques	GARNIER	Directeur
ARKEMA Saint Auban	Marie-Pascale	HECTOR	
UNICEM	Rémi	SARDA-HAURET	
Environnement Industrie	André	ESPAGNACH	
Eurovia Granulat	Audrey	MARCHAND	
Agence Régionale de Santé	Olivier	COULON	
Agence Française pour la Biodiversité	Dominique	BEAUDOU	
DREAL PACA	Julie	COLOMB	
DREAL PACA	Flore	DEPREZ	
DREAL PACA	Ghislaine	VERRHIEST	

Agence de l'eau	Claire	FOURY	
Agence de l'eau	Sylvie	PIQUENOT	
Agence de l'eau	Vincent	MAYEN	
DDT 04	Emma	ENVAIN	
DDT 04	Blandine	BŒUF	Chef du service eau
DDT 05	Sonia	BENNEVAUD	
DDT 05	Marc	FIQUET	
DDT 05	Alexandra	MORET	chargée de la gestion quantitative de la ressource en eau
DDT 13	Sophie	CAPLANNE	
DDT84	Olivier	CROZE	
DDT 84	Françoise	BEAUMONT	
ARPE PACA	Nicolas	METSU	RRGMA
ARPE PACA	Claire	POULIN	RRGMA
Régie de l'EPTB - SMAVD	Yves	WYGT	Maire de Charleval, Président du SMAVD
Régie de l'EPTB - SMAVD	Eliane	BAREILLE	Vice-Présidente du Conseil régional
Régie de l'EPTB - SMAVD	Stéphane	SAUVAGEON	Conseiller régional
Régie de l'EPTB - SMAVD	Christian	HUBAUD	Conseiller Départemental des Hautes-Alpes
Régie de l'EPTB - SMAVD	Robert	GAY	Conseiller Départemental Département des Alpes-de-Haute-Provence
Régie de l'EPTB - SMAVD	Christian	MOUNIER	Vice-Président du Conseil Départemental de Vaucluse
Régie de l'EPTB - SMAVD	Thierry	SANTELLI	Conseiller Départemental des Bouches-du-Rhône
Régie de l'EPTB - SMAVD	Yves	JAUSSAUD	Maire de Valsertres
Régie de l'EPTB - SMAVD	Gérard	PAUL	Maire des Mées
Régie de l'EPTB - SMAVD	Roger	PIZOT	Maire de Saint Paul lez Durance
Régie de l'EPTB - SMAVD	David	FOURNIER	Adjoint au Maire d'Avignon
Régie de l'EPTB - SMAVD	Christian	LEONARD	Délégué de Cavailon
Régie de l'EPTB - SMAVD	Michel	VITTENET	Maire d'Oraison

*



Régie de l'EPTB - PNR Queyras	Alain	BLANC	Délégué d'Arvieux au PNR Queyras, président du contrat de rivière du Guil
Régie de l'EPTB - SMADESEP	Victor	BERENGUEL	Maire de Savine le Lac, Pdt de la com. com., président du SMADESEP
Régie de l'EPTB - SMIGIBA	Jacques	Francou	Maire d'Aspremont, Pdt de la com. com. du Haut Buëch, Président du SMIGIBA
Régie de l'EPTB - SIPCCRJ	Françoise	GARCIN	Adjoint au Maire de Sisteron, présidente du SIPCCRJ
Régie de l'EPTB - SMAB	Alexandre	VARCIN	Conseiller Municipal de Malijai, président du SMAB
Régie de l'EPTB - SMDBA	Gilles	PAUL	Adjoint au Maire de Bras-d'Asse, président du SMDBA
Régie de l'EPTB - PNR du Verdon	Jacques	ESPITALIER	Maire de Quinson, président de la CLE du Verdon
Régie de l'EPTB - PNR du Luberon	Jean-Pierre	HAUCOURT	Maire de Saignon, Représentant du Parc
Régie de l'EPTB - SIRCC	Didier	PERELLO	Maire de Goult, Président du SIRCC, Président de la CLE du Calavon
Régie de l'EPTB - SIAE	Roger	PELENC	Maire de Pertuis, Président du SIAE